

■ page 1 - Santé : l'Agence Régionale de Santé prend la relève ■ page 2 - Entreprises : anticiper les besoins en ressources humaines Agriculture : le plan d'urgence mobilise plus de 77 M€ ■ page 3 - Territoires ruraux : l'Europe présente dans tous les territoires ■ Mobilisation pour la relance : la rénovation du patrimoine soutient l'emploi ■ page 4 - Urbanisme : actualisation des zonages archéologiques ■ Emploi : Accéder aux services publics sans se déplacer



Question à Martine Aoustin

Directeur général
Agence Régionale de Santé

Comment allez-vous travailler ?

L'ARS ne part pas de rien, les compétences et les partenariats existaient dans les services qui constituent désormais l'ARS. Le nouveau regroupement, « dans une maison commune », va permettre de mieux articuler les compétences, au profit d'une meilleure santé de nos concitoyens.

L'action de l'ARS porte sur tous secteurs de la santé, mais aussi sur les grands phénomènes comme la lutte contre l'obésité ou le développement de la télémédecine. Pour la dépendance, de nouveaux modèles sont à réfléchir.

L'ARS ne pourra rien faire seule. Nous voulons travailler en relation étroite avec les élus, les professionnels, les usagers et tous ceux qui œuvrent pour la santé des habitants du Languedoc-Roussillon.

J'ai déjà commencé de rencontrer les uns et les autres.

SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé prend la relève



L'ARS Languedoc-Roussillon a été créée le 1er avril dernier. Le Docteur Martine Aoustin dirige ce nouvel établissement public, après en avoir été la préfiguratrice depuis octobre 2009.

L'ARS résulte de la fusion des services de l'Etat (DRASS, DDASS, ARH¹, GRSP²) et de l'assurance maladie (URCAM³, DRSM⁴, CRAM pour partie). Elle s'appuie sur près de 400 agents, dont la moitié travaillent dans cinq délégations territoriales, dans les locaux des anciennes DDASS.

L'agence pilote l'ensemble de la politique régionale de santé : prévention, éducation à la santé, médecine de ville et hospitalière, veille et sécurité sanitaire, établissements et services pour personnes âgées et handicapées...

L'ARS dispose d'un conseil de surveillance présidé, par le préfet de région, et d'un organe de concertation, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

En concertation étroite avec les professionnels, les élus, les usagers, l'ARS élabore actuellement un plan régional de santé. Il sera finalisé courant 2011.



Contact ARS
Dr Martine Aoustin
Directeur général
04 67 07 22 46
martine.aoustin@ars.sante.fr

C'est désormais l'ARS qui est l'interlocutrice pour l'ensemble des politiques publiques de santé. Je souhaite à Madame Aoustin pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Je salue tous les agents de l'Etat qui rejoignent cette nouvelle agence, et ne doute pas qu'ils sauront lui apporter tout leur dynamisme et leur expertise.

Claude BALAND
Préfet de région
Préfet de l'Hérault



¹ Agence régionale de l'hospitalisation
² Groupement régional de santé publique
³ Union régionale des caisses d'assurance maladie
⁴ Direction régionale du service médical

REFORME DE L'ETAT TERRITORIAL

Création de la Direction interrégionale de la mer

Depuis le 11 février 2010, la DIRM prend la suite des anciennes directions régionales des affaires maritimes (DRAM), pour les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

En Méditerranée, la DIRM conduit les politiques de l'Etat en matière de **développement durable de la mer**, de **gestion des ressources marines** et de **régulation des activités maritimes**.

Son siège est à Marseille, le service en charge des activités économiques marines à Sète.

Les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de l'Hérault et du Gard d'une part, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales d'autre part, accueillent chacune une **Délégation de la mer et du littoral** (DML).

[Contact DIRM](#)

Henri POISSON Directeur
04 91 39 69 00

Henri.Poisson@developpement-durable.gouv.fr



La Direction régionale de l'agriculture, de l'alimen- tation et de la forêt déménage

Depuis le 1er avril, les services de la DRAAF Languedoc-Roussillon ont emménagé dans de nouveaux locaux.

Maison de l'Agriculture
Place Antoine Chaptal
CS 70039
34060 Montpellier cedex 02

Tél. : 04 67 10 19 00
Fax. : 04 67 10 01 01



ENTREPRISES

Anticiper les besoins en ressources humaines

C'est un exemple de gestion collective de la crise économique. L'Etat, les partenaires sociaux et les élus locaux travaillent ensemble avec Pôle emploi, pour donner aux entreprises les moyens RH d'anticiper les mutations économiques, préserver ou développer l'emploi.

Ils concluent des Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), qui permettent :

- de **diagnostiquer** les besoins
- de **former** les salariés et les employeurs (management, conduite du changement...)
- de **mutualiser** des services
- de faciliter les mises en réseau d'entreprises



coopératives agricoles...) soit avec des **territoires**. C'est notamment le cas dans les zones les plus touchées par la crise, comme Alès et Béziers.

Avec une trentaine d'engagements signés, le Languedoc-Roussillon est l'une des régions les plus dynamiques. L'Etat et l'Europe investissent près de **10 M€**, par exemple pour créer un espace d'accueil et de services «employeurs-salariés saisonniers» dans le Pays Pyrénées-Méditerranée et un centre de ressources humaines à Alès.

[Contact DIRECCTE](#)

Alain SOUSSEN

04 30 63 63 10

alain.soussen@direccte.gouv.fr

Les accords sont passés soit avec des **branches professionnelles** (BTP, services à la personne, spectacle vivant, propreté, médico-social, immobilier, agro-alimentaire,

AGRICULTURE

Le plan d'urgence mobilise plus de 77 M€



En 2009 les agriculteurs ont dû faire face à d'importantes baisses de revenus. Sans attendre la prochaine loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, qui répondra aux défis de long terme, le Président de la République a lancé fin octobre un plan de soutien exceptionnel, pour les aider à surmonter leurs difficultés financières.

Il comprend des mesures bancaires (prêts de trésorerie) et d'allègement des charges, ainsi que des mesures générales d'accompagnement (exonération de taxes). Un dispositif spécifique a été mis en place pour les exploitants les plus en difficulté.

En Languedoc-Roussillon, **7 790 dossiers de demandes d'allègement de charges** financières et sociales ont été déposés.

Plus de **77 M€** sont mobilisés : 56,5 M€ de prêts bonifiés ont déjà été accordés, 20,6 M€ d'allègement de charges financières et sociales sont en cours d'instruction. **Toutes les filières agricoles** présentes en région en bénéficient, notamment la viticulture.

Pour mettre en œuvre ce plan, les services de l'Etat travaillent en **concertation** avec la profession agricole, les banques et la Mutualité sociale agricole (MSA).

[Contact DRAAF](#)

Florence FOREST 04 67 10 18 83
florence.forest@agriculture.gouv.fr

LEADER, c'est l'acronyme du programme européen «Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale». Il incite les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire, les aide à concevoir des stratégies de développement, puis des actions de mise en œuvre.

12 territoires ont été sélectionnés en 2007-08. Chacun est piloté par un **Groupe d'Action Locale (GAL)**, composé de représentants des secteurs privé et public. C'est le GAL qui décide des actions qui sont co-financées par l'Union européenne.

En Languedoc-Roussillon, les GAL redistribuent une enveloppe de près de **18 M€**. Ils sont accompagnés par les services de l'Etat, du Conseil régional et par l'Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET), qui anime le réseau rural

Exemples : modernisation du cinéma intercommunal de Ganges (GAL Cévennes), aménagement d'un parc botanique valorisant la biodiversité méditerranéenne à Banyuls-sur-mer (GAL pays Pyrénées Méditerranée).

En savoir plus : http://www.languedoc-roussillon.eu/fonds/reseau_rural/



Contact DRAAF
Philippe PEKER 04 67 10 18 95
philippe.peker@agriculture.gouv.fr



SUIVI MENSUEL
Plan de relance

Depuis le 1er janvier 2009, la relance en Languedoc-Roussillon c'est :

- Un effort sans précédent d'investissements et de soutien à l'économie, dont **21 061 logements** sociaux et privés financés
- **119 089 emplois** aidés, créés ou sauvés
- **135 M€** de mesures de justice sociale (réduction d'impôts, prime de solidarité, bon d'achat de services à la personne, augmentation du minimum vieillesse...) apportées aux **730 000** foyers les plus fragiles

Tous les chiffres
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/plan_relance/index.shtm



MOBILISATION POUR LA RELANCE
La rénovation du patrimoine soutient l'emploi

En 2009, pour dynamiser l'économie et l'emploi, l'Etat en Languedoc-Roussillon a fait un effort d'investissement exceptionnel en faveur du patrimoine historique et culturel.

18 monuments ont été retenus, sur la base de trois critères : l'impact immédiat sur l'activité des PME et des artisans, l'équité territoriale, la capacité à réaliser et à payer 80% des travaux dans l'année.

Parmi eux :

- des monuments emblématiques : couvent des Ursulines et cité de la Danse à Montpellier, chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, maison Carrée à Nîmes, abbaye de Lagrasse, église St-Just à Narbonne, cathédrales de Carcassonne et Perpignan.
- des monuments de petites communes : St-Vincent de Montréal (11), Beaucaire (30), Langogne (48), Villefranche de Conflent et Montlouis (66).

83% des opérations ont porté sur des monuments appartenant aux collectivités territoriales.

Le montant total de l'action de l'Etat s'est élevé à **4,4 M€**. Le Plan de relance culture-patrimoine a permis de créer ou sauvegarder une centaine d'emplois spécialisés.

En 2010 les efforts en faveur du patrimoine monumental ont été maintenus. **Le budget régional** monuments historiques de l'Etat s'élève à plus de 10 M€, soit une **augmentation de près de 25 %**.

Contact DRAC
Delphine CHRISTOPHE
04 67 02 32 81
delphine.christophe@culture.gouv.fr

L'investissement dans les technologies de l'information, constitue un facteur clé de compétitivité des entreprises, notamment dans leurs relations entre clients et fournisseurs.

Le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi lance un premier **appel à projet, doté de 5 M€**, pour les aider à développer leurs échanges numériques. Il encourage les **démarches collectives** des filières et groupements d'entreprises.

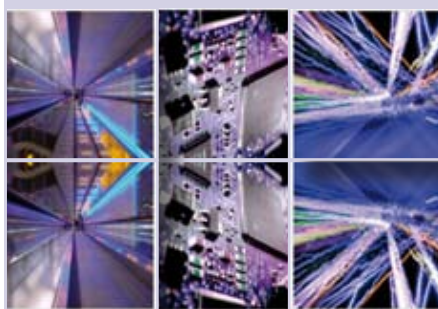
L'aide pourra par exemple porter sur la mise en place de processus adaptés d'échanges, la mise aux normes de solutions existantes, la formation des personnels et les changements organisationnels.

Publication de l'appel à projet : www.telecom.gouv.fr/tic-et-pme2015.htm

Date limite de déclaration d'intention : juillet 2010

Demande de renseignements : tic-et-pme.dgcis@finances.gouv.fr

Contact sgar
Philippe MATHONNET
04 67 61 84 49
philippe.mathonnet@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr



Contact : préfecture de région Languedoc-Roussillon
34 Place des Martyrs de la Résistance -
34000 Montpellier - Tél. : 04 67 61 61 61

Directeur de publication : Jean-Christophe BOURSIN,
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Rédactrice en chef : Sandrine DEMOULIN

Crédits photo :
ARS, Clarella, Ministère du Travail, DRAAF,
DRAC, INRAP, Préfecture de Lozère

URBANISME

Actualisation des zonages archéologiques

Pour tenir compte des réformes en matière d'urbanisme, et parce que les derniers zonages dataient de 2003, l'Etat définit de nouvelles zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA).

Dans ces zones, toute demande d'autorisation de travaux doit être transmise pour instruction à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les **projets d'aménagement** ou de construction **risquant de porter atteinte au patrimoine**.

43 communes de la région, riches en potentiel archéologique et connaissant de fortes pressions d'aménagement, sont aujourd'hui concernées : 9 dans l'Aude, 11 dans le Gard, 7 dans l'Hérault, 7 en Lozère, 9 dans les Pyrénées-Orientales. Les préfets de chaque département organisent en ce moment, avec la DRAC, des réunions d'informations à destination des élus concernés.

Contact DRAC
Henri MARCHESI
04 67 02 32 71

henri.marchesi@culture.gouv.fr

A noter : **l'archéologie préventive est sélective**, moins de 20% des dossiers instruits donnant lieu à une prescription (diagnostic, fouille préventive, modification du projet). Elle permet de renouveler les connaissances de l'histoire régionale.

Exemple : découverte, l'été dernier, d'un mausolée romain aux abords de Carcassonne.



EMPLOI

Accéder aux services publics sans se déplacer

La Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère a été créée en juillet 2007, à l'initiative conjointe de l'Etat et du Conseil général.

C'est un outil de mise en réseau des territoires. C'est aussi **un pôle de services publics de proximité**, qui regroupe déjà Pôle Emploi et la Mission Locale d'Insertion.

La Maison est constituée de **dix plates-formes délocalisées** dans le département. Chacun peut rencontrer son conseiller Pôle emploi ou de la Mission locale, via un outil multimédia performant, sans avoir à effectuer un long déplacement vers Mende,

Sur chaque site, un animateur accueille, informe, oriente les usagers et les accompagne dans l'utilisation des outils mis à leur disposition. En 2009, 6 000 contacts ont été réalisés.

Le pôle de proximité s'ouvrira prochainement à **d'autres services**, comme celui de l'inspection du travail.



Contact Préfecture de la Lozère
Jocelyn SNOECK Secrétaire général
04 66 49 67 01
jocelyn.snoeck@lozere.gouv.fr